

LE MARCHÉ

Il a lieu tous les dimanches matin de 8 heures à 13 heures, dans la Grande Rue rendue aux piétons. Il est devenu depuis 8 ans maintenant, un rendezvous incontournable pour les habitants de la commune et de ses environs. C'est un véritable lieu de rencontre, où s'établissent des liens sociaux et conviviaux très forts.



LA MAIRIE

Elle est aussi votre interlocuteur suivant les horaires d'ouverture.

Mairie de Saint-Trivier-de-Courtes 111 Grande Rue Téléphone 04 74 30 70 32 Courriel mairie@stdc.fr

Bureau ouvert du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Permanence téléphonique assurée du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Résidence Autonomie « La Grange Pourret » 303 rue Docteur Perret - 01560 St-Trivier-de-Courtes

RÉSIDENCE AUTONOMIE La Grange Pourret







La Grange Pourret

La résidence est un établissement d'hébergement réservée aux personnes âgées valides et autonomes pour un séjour permanent. Ces logements assurent une indépendance de vie équivalente à celle de tout domicile personnel, complétée par la présence d'un agent de service à temps plein, et d'un service d'astreinte 24 h sur 24 h, 7 jours sur 7.

La résidence comprend 36 logements indépendants avec une cuisine équipée. Elle est située à Saint-Trivier-de-Courtes (environ 30 km de Bourg-en-Bresse et de Macon, 25 km de Louhans). Vous trouverez à proximité les commerces, les services médicaux et administratifs...



Pour un mieux vivre, pour un maintien dans une dynamique personnelle et une ouverture sur l'extérieur favorisant les liens sociaux, des salles de loisirs sont à dispositions des résidents et des activités gratuites vous sont proposées sans obligation de participation. Un calendrier des différentes manifestations de la commune est affiché dans la salle de l'accueil.



LES VALEURS

Respecter son autonomie ainsi que sa vie relationnelle, sociale, culturelle et spirituelle. Avec une attention particulière du CCAS, portant sur la qualité de vie des résidents pour ce qui concerne :

- la vie dans l'établissement,
- l'accueil .
- la vie quotidienne,
- · le respect des libertés et des droits,
- la relation avec les familles,
- la proposition de différents services.

CONSEIL DE VIE SOCIAL

Dans le cadre de la loi 2002-2 et des recommandations de l'Anesm, chaque personne accueillie peut participer au Conseil de Vie social pour émettre son avis et ses souhaits sur l'organisation de la vie de la structure. Ce conseil de Vie Social se réunit trois fois par an, il est animé et présidé par un membre du CCAS.

ENTRETIEN DES LOCAUX

Une gardienne présente dans la résidence, est en charge du ménage des parties communes et des petites réparations. Les services de la commune interviennent sur les travaux importants.

Les résidents peuvent bénéficier d'un service de portage de repas auprès de l'ADMR

Elles ont à charge l'entretien de leur appartement et de leur linge.

SÉCURITÉ

L'accès à l'immeuble est sécurisé par un portier électrique à code. Chaque appartement est équipé d'une alarme reliée à quatre numéros de téléphones et au service d'astreinte 24h sur 24, 7 jours sur 7. Chaque résident est muni d'un médaillon, sur lequel il lui suffit d'appuyer en cas de problème, pour être secouru dans les meilleurs délais. La mairie est aussi joignable, pendant la permanence téléphonique en cas de difficulté particulière.

SANTÉ

La maison médicale présente sur la commune permet d'avoir son médecin de famille, ses infirmiers. La pharmacie et les praticiens de la maison paramédicale sont aussi à la disposition des résidents.

